

26 - Avenue Arthur Gaulard - Aménagements de voirie

Mme l'Adjointe WEINMAN, Rapporteur : L'opération «Cité des Arts et de la Culture» située sur le site de l'ancien port fluvial de Besançon est conduite par un groupement de commande réunissant trois maîtres d'ouvrage : le Grand Besançon, la Région Franche-Comté et la Ville de Besançon.

Une procédure de concours a désigné le 4 juillet 2007 une équipe de maîtrise d'œuvre constituée autour de l'architecte Kengo KUMA. La livraison des bâtiments en cours de construction et des espaces extérieurs est programmée pour la fin 2012.

Aménagement de l'Avenue Gaulard

L'avenue Gaulard cumule actuellement les fonctions de rocade du centre-ville et d'entrée de ville, avec un niveau de trafic élevé (27 000 véhicules / jour).

Ce trafic qui va diminuer avec la mise en service de la voie des Mercureaux annoncée en juin 2011, devrait se maintenir dans une fourchette comprise entre 15 000 et 20 000 véhicules / jour.

Cette fréquentation impose le maintien d'une chaussée à trois voies (une en entrée et deux en sortie) pour l'écoulement du trafic et le maintien d'un stockage en amont des carrefours.

Les voies d'entrée et de sortie seront séparées par un terre-plein central planté d'arbres à fort développement.

Il n'existe pas aujourd'hui de desserte transports en commun sur l'Avenue Gaulard mais l'ouverture de la Cité des Arts et de la Culture, nouveau pôle générateur de déplacements, nécessitera la mise en service d'une ligne urbaine régulière, avec création d'une station bus double sens. Cette station permettra également la dépose et la reprise par cars lors de transports spécifiques.

Concernant les cycles, l'usage de l'avenue Gaulard restera déconseillé, le cheminement à privilégier étant la liaison aménagée sur berge, ainsi que la nouvelle jonction possible par la rue de la Raye.

Au vu du trafic, la traversée piétons située dans l'axe de la rue de la Raye et du passage des Arts doit impérativement être protégée par des feux tricolores. Elle se fera sur un plateau surélevé. Une autre traversée piétons sera aménagée à proximité du pont SNCF, également protégée par des feux tricolores, permettant de relier le chemin sur berges à la Place des Jacobins.

De larges trottoirs aménagés de part et d'autre de l'avenue participeront à la sécurisation des déplacements piétons aux abords du nouvel équipement et en direction du centre-ville, de Rivotte ou des Prés de Vaux.

Parallèlement, et afin de favoriser les accès et la circulation du secteur, des aménagements permettront la mise à double sens de l'avenue Droz et du pont de Bregille, incluant la création d'une voie bus à contresens sur l'avenue Gaulard entre le pont de Bregille et le pont de la République.

Cet aménagement de l'avenue Gaulard est réalisé sous maîtrise d'ouvrage Ville de Besançon. La limite de prestation avec l'opération «Cité des Arts et de la Culture» est constituée par la bordure de trottoir bordant le site.

Planning des travaux

L'objectif est de terminer les travaux de l'Avenue Gaulard préalablement à l'ouverture de la Cité des Arts et de la Culture, soit avant fin 2012.

Estimation des travaux

Les travaux d'aménagement de l'avenue Gaulard entre le bastion Rivotte et le pont de Bregille sont estimés à 1 M€ TTC (valeur mars 2011).

Les dépenses seront imputées au chapitre 23.822.2313.6016-A.30300 du budget principal.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver le projet d'aménagement de l'avenue Gaulard,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer les marchés à intervenir, après mise en concurrence
- autoriser M. le Maire ou l'Adjointe Déléguée à signer le (ou les) ordre(s) de service, la (ou les) décision(s) de poursuivre ou le (ou les) avenant(s) éventuel(s) permettant l'exécution complète des travaux supplémentaires,
- autoriser M. le Maire à solliciter des subventions auprès du Département du Doubs et de tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans le financement de l'opération, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Mme Catherine GELIN : Lorsque l'on nous a présenté l'aménagement de l'avenue Gaulard, on nous a également parlé d'un plan de circulation qui amènerait les véhicules à stationner, si j'ai bien compris, côté Rodia pour repartir ensuite vers le pont Saint-Paul avec un double sens pour cette portion sur l'avenue Gaulard.

M. LE MAIRE : Le pont Saint-Paul ?

Mme Catherine GELIN : Oui. Un circuit avec le pont de Bregille devant La Rodia, puis on passe devant le parking Saint-Paul, c'est bien ça. Si je me réjouis du passage des bus devant La Rodia ou devant la Cité des Arts, j'aurais voulu savoir si là ce n'est qu'une partie du projet qui est présentée. Il aurait été souhaitable et peut-être plus cohérent de nous présenter un ensemble des aménagements le long des berges du Doubs. Je dirai de la même façon pour la question 27 qu'un plan plus global de circulation aurait été très intéressant parce qu'il aurait permis une meilleure réflexion.

D'autre part je vais poser une question qui n'est peut-être pas écrite sur un schéma. Il a été évoqué lors de la commission le passage de bus, donc on peut se féliciter que celui-ci passera devant La Rodia. On pourrait se poser la question de l'éclairage et des mouvements de bus le soir après les concerts. Donc ce que je souhaiterais c'est que lorsqu'il y aura des aménagements de voirie et de circulation, on inclue plus globalement cela ainsi que les pôles d'intermodalité qui seront présents à côté, de façon à ce que ce soit plus compréhensible.

M. LE MAIRE : Vous avez raison, il y a toute une réflexion qui porte là-dessus.

Mme Nicole WEINMAN : Les détails je pense que vous les avez eus en commission mais il ne vous a pas échappé que c'était important pour l'image de Besançon, surtout à l'aune de la nouvelle Rodia et de notre Cité des Arts et de la Culture, de retravailler cette entrée de ville qui va devenir au fil du temps et bientôt à partir de juin très apaisée. Des agences ont étudié la fluidité et le trafic, ont analysé finement les reports générés par les nouvelles voies, notamment le boulevard Diderot et l'arrivée du tramway ; elles ont analysé les accès nécessaires au bon fonctionnement de ces structures qui sont importantes pour la vie économique de la ville touristique et nous ont proposé ce schéma de circulation. Ces schémas ont été vérifiés mais ce n'est pas parce qu'on décide de faire des modifications qui répondent à des besoins spécifiques que ça nécessite de présenter un ensemble de schémas de modifications de circulation. Il y aura une série de modifications très ponctuelles dans certains quartiers, liées justement au

développement urbain ou urbanistique de la Ville ou à l'arrivée du tramway, c'est comme ça dans toutes les villes, je pense que ça ne peut surprendre personne.

Vous vous réjouissez du passage des bus dans l'avenue Gaulard ; effectivement ces aménagements vont permettre la création de cette ligne régulière. Ces aménagements vont aussi permettre de maintenir une fluidité de trafic sur ce quartier mais aussi depuis Bregille, en offrant deux possibilités de sortie pour les gens qui descendent du plateau. Et on va en profiter non seulement pour, comme vous l'avez vu et souligné, refaire le profil de la rue mais aussi les voies, l'aspect paysager de cette avenue et l'éclairage public, bien évidemment. On va aussi sécuriser des traversées qui nécessitaient d'être retravaillées depuis longtemps. Je pense notamment à la rue de Raye, au passage devant le Ségur où là il y aura un passage en plateau piétonnier qui sera réalisé avec des feux pour permettre aussi bien aux gens qui viennent à pied vers les structures qu'aux habitants du Ségur de traverser en toute sécurité.

Mme Martine JEANNIN : ... certains jeunes qui sortent des concerts à 1 h du matin se plaignent de ne pas avoir de bus pour les ramener chez eux. C'est tout de suite, ce n'est pas dans dix ans ! Il n'y a pas de passages de bus à la sortie des concerts.

M. LE MAIRE : Au niveau de l'Agglomération, on doit effectivement regarder cela, c'est vrai qu'il faut organiser les choses. Je pense d'ailleurs que le passage sur le pont blanc qui relie La Rodia à la Ville, parce qu'il y aura là-bas une nouvelle ligne de bus, peut effectivement apporter une solution mais vous avez raison, Madame GELIN, il y a effectivement un souci par rapport à cela.

M. Pascal BONNET : Avant d'aborder la question, je voudrais quand même dire que je suis un peu surpris de la façon assez abrupte dont vous avez arrêté la possibilité de débattre d'horlogerie tout à l'heure. Vous avez dit que vous vouliez élever le débat, je crois que c'est quand même un sujet majeur pour notre ville. Mireille PEQUIGNOT a fait un exposé qui montrait sa connaissance et son intérêt pour cette question. Je dois dire que puisqu'on a parlé tout à l'heure des questions de discrimination et d'intégration elle fait preuve là d'un enthousiasme de Bisontine et je crois que les Bisontins et les élus bisontins doivent être entendus et qu'on aurait dû pouvoir parler plus longtemps de l'horlogerie. Vous nous direz que c'est une question d'économie, que c'est l'Agglomération mais vous savez très bien qu'à l'Agglomération quand les Bisontins parlent, on n'a pas le temps de les écouter car il ne faut pas parler de problèmes bisontins. Donc c'est dommage. Ceci dit elle a dit l'essentiel et je crois qu'elle a posé de vraies questions qui nous intéressent tous. Ensuite, pour ce qui est des points 26-27-28, je voulais simplement dire que nous nous abstenons dans la logique de notre opposition passée au projet Cité des Arts et au projet tramway pour ne pas allonger le débat.

M. LE MAIRE : C'est cohérent.

M. Edouard SASSARD : Je ne trouve pas du tout normale la façon dont vous avez procédé tout à l'heure, je le dis et je le redis. Quand on prend l'exemple de Robert SCHWINT qui avait un petit peu de hauteur ou des gens qui voient un petit peu plus haut, je suis déçu. On vient à un conseil municipal, des choses ont été partagées, échangées, préparées. Il y a aussi des propositions derrière cette présentation de Mireille PEQUIGNOT et je trouve que le moindre respect c'est déjà d'écouter, de ne pas comparer son intervention à un sketch. Un moment c'était tout le temps « plus c'est gros plus ça passe », ensuite ça a été le sketch, après ça a été « attrape couillon », on est quand même tout le temps sur ce registre-là. Vous parliez de l'exemple suisse tout à l'heure - mais nous on ne dit strictement rien, on se tait, on vous écoute quand vous parlez, on ne prend jamais la parole - la consigne est vraiment donnée lorsque quelqu'un d'un autre groupe prend la parole, par respect, parce qu'on veut à chaque fois montrer l'exemple. Je pense que la moindre des choses, d'autant plus que vous avez forcément des intérêts communs là-dessus et une volonté commune que ça avance, c'est qu'il y ait aussi du débat parce qu'il se pose de vraies questions ; fabriquer une montre et le service après-vente ce n'est pas la même chose, des emplois spécialisés, 50 emplois ce n'est pas 250, une grosse entreprise accessible à tous les jeunes, il ne faut pas se mentir donc il y a un vrai débat à avoir et je suis très déçu par vous.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire, Monsieur, j'aime discuter mais à partir du moment où l'on dit des choses justes. Quand j'ai dit à Mme PEQUIGNOT à deux reprises que ses chiffres étaient faux, elle m'a dit : «je continue», je ne peux pas discuter sur ces bases-là. Quand on dit que par exemple les montres LEROY c'est du «made in Suisse», vous regarderez un jour une montre LEROY et vous verrez qu'il y a marqué, à l'intérieur, «made in France», fabriqué en France, à Besançon. Vous devriez savoir aussi qu'on est en train de relancer un poinçon prestigieux, le poinçon de la vipère. Vous devriez savoir que BREITLING -vous traitez cela négligemment- c'est actuellement 50 emplois et ça sera certainement 50 emplois supplémentaires avec une image fantastique pour notre ville. Vous devriez vous souvenir, aussi parce que je vous l'ai déjà dit, que d'autres entreprises importantes vont revenir certainement sur TEMIS, que depuis le Salon de Bâle nous avons déjà, avec Jean-Pierre MARTIN, 4 contacts avec des entreprises tant suisses que mortuaciennes qui effectivement veulent venir ici, pas parce que nous les attirons mais parce qu'il y a des difficultés à la frontière, difficultés liées aux salaires. Vous devriez même savoir, Madame PEQUIGNOT, que Jean-Pierre MARTIN a rencontré Mme GENEVARD, le Maire de Morteau pas plus tard qu'hier ou avant-hier pour voir comment on pourrait travailler ensemble. Voilà ce que j'avais à dire. Vous avez et c'est quelque chose qui me déplaît au plus haut point, je vous le dis, cette volonté permanente, de critiquer les actions qui sont faites ici. Si BREITLING était partie en Haute-Saône, qu'est-ce que je n'aurais pas entendu ! Pour BREITLING, ça s'est réglé comme cela : un samedi matin j'ai reçu un coup de fil du patron de BREITLING qui m'a informé que son grand patron, Teddy SCHNEIDER venait le lendemain dimanche à Besançon voir le terrain. Le dimanche à 10 h, le Maire, qui avait annulé un déplacement, le Vice-Président de l'Agglomération qui annulé également un déplacement, Dominique BUCCELLATTO, toute la «task force» de l'Agglo, étions sur le terrain et j'ai traité là-bas avec Teddy SCHNEIDER. Donc vous devriez aussi avoir un peu de respect, pas pour le travail que je fais, mais pour ce que font les services. Quand je vais à Neuchâtel ou à Bâle, contrairement à ce que certains d'entre vous ont dit, je ne vais pas me balader. Je vais voir comment les choses se passent là-bas. Vous devriez savoir aussi que le patron de Festina qui a racheté LEROY en son nom propre a une collection de montres LEROY d'une valeur inestimable, plusieurs dizaines de millions d'euros dont il va faire don à la Ville de Besançon pour renforcer le patrimoine. Et vous devriez même savoir que le même patron de cette marque LEROY, lorsqu'il y a des difficultés dans le Haut-Doubs, que je l'appelle pour défendre l'entreprise de Charquemont qu'il a rachetée, il fait en sorte que l'usine là-bas, la SOPROD, ne ferme pas. Voilà Madame ce que je peux vous dire. Donc je crois qu'il faut arrêter de critiquer systématiquement et de donner des chiffres qui sont faux car pourquoi s'évertuer à dire que ça coûte 615 000 € ou 650 000 € quand le chiffre que j'ai moi, le chiffre fourni par mes services est 315 000 €. Pourquoi vouloir faire croire que la Ville aide M. LEBRU, c'est ce que vous avez dit, j'ai noté : «la Ville apporte un coup de pouce à M. LEBRU». Ce n'est pas la vérité. J'ai dit et vous devriez l'avoir retenu, que c'est le mécénat privé qui paie une horloge pour que Besançon rayonne un peu plus. Vous devriez au moins dire merci à MATY, merci à BONNEFOY, merci à CAMPENON, merci aux entreprises qui vont verser de l'argent pour qu'on ait une magnifique horloge qui marque la volonté forte de la capitale régionale de rester la capitale des microtechniques. Voilà ce que j'attendais de vous et non pas ce type de critique. Quant aux 15 000 € ce n'est pas par an, c'est pour toute la durée de la convention».

Après en avoir délibéré, et sur avis favorable de la Commission n° 5 (1 contre), le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés [6 abstentions du Groupe UMP - NC (M. ROSSELOT, M. BONNET, Mme PEQUIGNOT, M. SASSARD (2), M. GIRERD, 2 abstentions du Groupe Centre Droit (Mme M. JEANNIN, Mme GELIN)], décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

Récépissé préfectoral du 16 mai 2011.